

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2054

1^{er} octobre 2010

SOMMAIRE

Acta Priv S.A.	98572	Bureau Malou Knaff S.à r.l.	98591
Agio Investments S.A.	98573	Cambenes S.A.	98591
Aldolux S.A.	98573	Cambenes S.A.	98591
Anglo Platinum International S.à r.l.	98573	Canam Luxembourg Sàrl	98559
Antaeus S.A.	98573	Capellen Invest S.A.	98592
Arthon S.A.	98574	CASA International, LLC Holdings S.C.S.	98592
Atares Lux Invest S.A.	98574	CASA International, LLC Holdings S.C.S.	98592
Atiken Lux Invest S.A.	98575	CO-FE-MAC Lux SA	98552
Atlantis Software SA	98575	Contractors' Casualty & Surety Reinsuran- ce Company S.A.	98591
Aurinter S.A.	98575	Coral Luxco S.à r.l.	98591
AVPN S.à r.l.	98575	Crystal Sunset S.A.	98563
Avrone S.à r.l.	98555	Curzon Capital Partners S.à r.l.	98577
B 30 GR S.à r.l.	98575	Daucel S.à r.l.	98592
Ball Investment Holdings S.à r.l.	98577	Frames Management S.à r.l.	98579
Barber S.à r.l.	98579	Goldman Sachs Holdings S.à r.l.	98576
Belplant A.G.	98586	Grignan Holding	98546
Benaruca S.A.	98586	Grignan Management S.à r.l. & CO S.C.A., société de gestion de patrimoine familial	98546
Bernstein International AG	98589	GSHL Bulgaria	98589
Bijouterie-Horlogerie Hoffmann Luxem- bourg S.A.	98577	HI Holdings Rio S.à r.l.	98586
Black Grafton S.à r.l.	98577	Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l.	98548
Blue Chips Holding S.A.	98589	La Chouette (Immobilière) S.A.	98578
Bluroad S.A.	98589	La Jumas S.A.	98573
Bottega Veneta International S.à r.l.	98589	Maestro SICAV (Lux)	98576
BOUCHERON Luxembourg S.à r.l.	98590	Marinvest Holding S.A.	98590
Brussels Airport Investments S.à r.l.	98578	Victor H.V. Invest S.A.	98590
Brussels Airport Investments S.à r.l.	98578	Y & M Times Sàrl	98574
Brussels Airport Investments S.à r.l.	98578		
B.S.K. Equipment Luxembourg	98576		
Builders' Credit Reinsurance Company S.A.	98579		
Bulgarian Property Holdings S.A.	98555		

**Grignan Management S.à r.l. & CO S.C.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Grignan Holding).**

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 36.665.

In the year two thousand and ten.

On the second day of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary in Luxembourg, replacing Maître Léonie Grethen, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will retain the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company "GRIGNAN HOLDING", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 36665, incorporated by a deed received by Maître Jean-Paul HENCKS, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 25, 1991, published in the Mémorial C number 373 of 1991 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 30, 2010, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Mr. Jacobus Theodorus VAN TONDER, company director, residing at L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstrooss, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Jacobus Christoffel VAN TONDER, company director, residing at L-5865 Luxembourg, 32, rue de Roeser.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Doratheia Marie VAN TONDER, company director, residing at L-5865 Luxembourg, 32, rue de Roeser.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:
I The agenda of the meeting is the following:

Agenda

A. Transfer of the registered office of the Company from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstrooss.

B. Consequential amendment of the first sentence of the article 2. of the articles of association of the Company to as to read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the company is established in the municipality of Hosingen.”

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstrooss.

Second resolution:

As a result of the above resolution, the shareholders resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the company is established in the municipality of Hosingen.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand euro (1000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF The present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux août.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GRIGNAN HOLDING", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36665, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mars 1991, publié dans le Mémorial C numéro 373 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 avril 2010, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacobus Theodorus VAN TONDER, administrateur de sociétés, demeurant à L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstroos, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacobus Christoffel VAN TONDER, administrateur de sociétés, demeurant à L-5865 Luxembourg, 32, rue de Roeser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Dorathea Marie VAN TONDER, administrateur de sociétés, demeurant à L-5865 Luxembourg, 32, rue de Roeser.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

A. Transfert du siège social de la Société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg à L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstroos.

B. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hosingen.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstroos.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hosingen.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions qui précèdent sont estimés à approximativement mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Van Tonder, Van Tonder, Van Tonder, BADEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2010. Relation: LAC/2010/34526. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111200/118.

(100125873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.036.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the Sole Shareholder of KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, incorporated on 17 November 2006, pursuant to a deed of Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 37 of 24 January 2007, at page 1755, and being registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 122036 (the "Company").

The Company's articles of association (the "Articles") were amended once on 31 May 2007, pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1925 of 8 September 2007, at page 92362.

The Meeting was opened by Ms Cathy NELSON, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

Who appointed as secretary Ms Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests that the notary record that:

I. The Sole Shareholder is present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and proxy signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto and be registered with the Minutes.

II. As appears from the attendance list, the 1080 (one thousand eighty) shares, representing the entire Company share capital of USD 54,000 (fifty-four thousand USD), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has beforehand been informed.

III. The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's Company share capital by an amount of USD 450 (four hundred fifty US dollars), so as to raise it from its current amount of USD 54,000 (fifty-four thousand US dollars), to an amount of USD 54,450 (fiftyfour thousand four hundred fifty US dollars) by the issue of three (3) class A shares; one (1) class B share; one (1) class C share; one (1) class D share; one (1) class E share; one (1) class F share; and, one (1) class G share, with a nominal value of USD 50 (fifty US dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of USD 95,186,534 (ninety-five million one hundred eighty-six thousand five hundred thirty-four US dollars) (the "Share Premium"), of which USD 45 (forty-five US dollars) shall be allocated to the legal reserve;

2. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the Company, Kimberly-Clark Cayman Islands Company, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the office of Maples & Calder, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 109827, of the New Shares and of the Share Premium by way of a contribution in kind of 126 (one hundred twenty-six) shares representing 100% of the issued share capital of KIMBERLY-CLARK DENMARK HOLDINGS ApS, a private limited company (Anpartsselskab) incorporated and organized under the laws of

Denmark, having its registered office at Vadstrupvej 22, DK2880 Bagsvaerd, Denmark, and registered with the Denmark Registrar of Companies under the number 25 50 63 83 (“Denmark Holdings”),

3. Consequent amendment of paragraph 1, Article 5 of the Articles; and

4. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s issued share capital by an amount of USD 450 (four hundred fifty US dollars), so as to raise it from its current amount of USD 54,000 (fifty-four thousand US dollars), to an amount of USD 54,450 (fifty-four thousand four hundred fifty US dollars) by the issue of three (3) class A shares; one (1) class B share; one (1) class C share; one (1) class D share; one (1) class E share; one (1) class F share; and, one (1) class G share, with a nominal value of USD 50 (fifty US dollars) each (the “New Shares”), and to fully pay up these New Shares together with a share premium amounting to USD 95,186,534 (ninety-five million one hundred eighty-six thousand five hundred thirty-four US dollars) (the “Share Premium”) of which USD 45 (forty-five US dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company, Kimberly-Clark Cayman Islands Company, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the office of Maples & Calder, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 109827, resolves to subscribe for the New Shares and pay up the New Shares and the Share Premium in the manner hereafter described.

Description of the Contribution

The Sole Shareholder subscribed for the New Shares and fully paid up these New Shares and the Share Premium by way of a contribution in kind (the “Contribution”) held by the Sole Shareholder consisting of 126 (one hundred twenty-six) shares representing 100% of the issued share capital of KIMBERLYCLARK DENMARK HOLDINGS ApS, a private limited company (Anpartsselskab) incorporated and organized under the laws of Denmark, having its registered office at Vadstrupvej 22, DK-2880 Bagsvaerd, Denmark, and registered with the Denmark Registrar of Companies under the number 25 50 63 83, (“Denmark Holdings”), which for the purposes of this deed are being valued at USD 95,186,984 (ninety-five million one hundred eighty-six thousand nine hundred eighty-four US dollars) (the “Contributed Shares”).

The Sole Shareholder also declared that the total number of Contributed Shares represents 100% (one hundred percent) of the share capital of Denmark Holdings.

The Sole Shareholder furthermore resolved that the value by which the aggregate nominal value of the New Shares is exceeded by the Contribution shall be contributed to a share premium reserve attaching to all the issued and paid up shares in the Company’s capital, of which USD 45 (forty-five US dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Evidence of the Contributed Shares’ Existence

Proof of the ownership and value of the Contributed Shares has been provided to the undersigned notary by producing a copy of the Denmark Holdings shareholder’s register, a recent Danish Trade Registry extract for Denmark Holdings, as well as a “Certificate of Management for In-Kind Contribution Valuation” (the “Valuation Certificate”) issued by the Company’s Managers attesting to the current number of shares and their valuation.

Effective Implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor, here represented as stated above, declared that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, which are legally and freely transferable;
- there are no existing pre-emption rights nor are there any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;
- the transfer of the Contributed Shares is effective today without qualification; and
- all further formalities shall be carried out in Denmark to duly formalize the transfer and render it effective anywhere vis-à-vis any third party.

Managers’ Statement

The Company Managers, by virtue of the Valuation Certificate which will remain attached hereto and undergo the registration formalities with this deed, expressly agree with the in-kind contribution description, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend paragraph 1, Article 5 of the Company’s Articles of Association to read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at USD 54,450 (fifty-four thousand four hundred fifty US dollars), consisting of 1089 ordinary shares of a nominal value of USD 50 (fifty US dollars) each, all fully paid-up and subscribed, divided into seven different classes of shares consisting of 363 (three hundred sixty-three) class A shares; 121 (one hundred twenty-one) class B shares; 121 class C shares; 121 class D shares; 121 class E shares; 121 class F shares; and, 121 class G shares.»

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at about six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

IN WITNESS WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the appearing signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») de l'Associé Unique de la société KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée le 17 novembre 2006, suivant acte de Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°37 du 24 janvier 2007, à la page 1755, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122036 et (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés une fois en date du 31 mai 2007, par acte du notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1925 du 8 septembre 2007, à la page 92362.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Cathy NELSON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est présent ou représenté, et le nombre d'actions qu'il détient figure sur une liste de présence. Cette liste, ainsi que la procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante ainsi que par le notaire, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps que cet acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 1080 (mille quatrevingts) actions représentant l'intégralité du capital social de USD 54.000 (cinquante-quatre mille dollars US) sont représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'Associé Unique a été informé préalablement.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante dollars US (USD 450.-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille dollars US (USD 54.000.-) à un montant de un cinquante-quatre mille quatre cent cinquante dollars US (USD 54.450.-) par la création et l'émission de trois (3) parts nouvelles de classe A; une (1) part nouvelle de classe B; une (1) part nouvelle de classe C; une (1) part nouvelle de classe D; une (1) part nouvelle de classe E; une (1) part nouvelle de classe F; et une (1) part nouvelle de classe G, ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50.-) chacune (les «Nouvelles Parts»), sujet au paiement d'une prime d'émission de quatre-vingt-quinze million cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente-quatre dollars US (USD 95,186,534.-) (la «Prime d'Emission»), de laquelle quarante-cinq dollars US (USD 45.-) seront affectés à la réserve légale.

2. Constatation de souscription et libération par l'Associé Unique de la Société, Kimberly-Clark Cayman Islands Company, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples & Calder, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro 109827, des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission moyennant un apport en nature de cent vingt-six (126) parts sociales représentant 100% du capital social émis de la société KIMBERLYCLARK DENMARK HOLDINGS ApS, une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) constituée sous les lois de Danemark, ayant son siège social à Vadstrupvej 22,

DK-2880 Bagsvaerd, Danemark, et inscrite au Registre de Commerce de Danemark sous le numéro 25 50 63 83 («Denmark Holdings»).

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée.

4. Divers.

La société comparante, représentée tel que décrit ci-dessous, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante dollars US (USD 450.-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille dollars US (USD 54.000,-) à un montant de cinquante quatre mille quatre cent cinquante dollars US (USD 54.450,-) par la création et l'émission de trois (3) parts nouvelles de classe A; une (1) part nouvelle de classe B; une (1) part nouvelle de classe C; une (1) part nouvelle de classe D; une (1) part nouvelle de classe E; une (1) part nouvelle de classe F; et une (1) part nouvelle de classe G, ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50.-) chacune (les «Nouvelles Parts»), et de libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-quinze million cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente-quatre dollars US (USD 95,186,534.-) (la «Prime d'Emission»), de laquelle quarante-cinq dollars US (USD 45.-) seront affectés à la réserve légale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société, Kimberly-Clark Cayman Islands Company, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples & Calder, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro 109827, décide souscrire et libérer intégralement les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission de la manière décrite ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Associé Unique a déclaré souscrire les Nouvelles Parts et libérer intégralement ces Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission par un apport en nature détenu par l'Associé Unique (l'«Apport») consistant en cent vingt-six (126) parts sociales représentant 100% du capital social émis de la société KIMBERLY-CLARK DENMARK HOLDINGS ApS, une société à responsabilité limitée (Anpartsselskab) constituée sous les lois de Danemark, ayant son siège social à Vadsstrupvej 22, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark, et inscrite au Registre de Commerce de Danemark sous le numéro 25 50 63 83 («Denmark Holdings»), qui pour les fins de cet acte sont évaluées à quatre-vingt-quinze million cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars US (USD 95,186,984.-) (les «Parts Apportées»).

L'Associé Unique déclare aussi que le nombre total de Parts Apportées représente cent pourcent (100%) du capital social de la société Denmark Holdings.

En plus, l'Associé unique décide que la valeur de l'Apport au delà de la valeur nominale globale des Nouvelles Parts sera affectée à une Prime d'Emission rattachée à toutes parts sociales de la Société émises et intégralement libérées, déduction faite de quarante-cinq dollars US (USD 45.-) qui seront affectés à la réserve légale.

Preuve de l'Existence des Parts Apportées

Preuve de la propriété et de la valeur de l'Apport a été rapportée au notaire par l'Associé Unique en produisant une copie du registre d'actionnaires de la société Denmark Holdings, un extrait récent du registre commercial danois de la société Denmark Holdings, ainsi qu'un certificat de la gérance pour l'évaluation de l'apport en nature («Certificate of Management for In-Kind Contribution Valuation») (le «Certificat d'Evaluation»), émis par les gérants de la Société constatant le nombre actuel de part sociales ainsi que leur évaluation.

Exécution Effective de l'Apport

L'Associé Unique, en sa qualité d'apporteur, dûment représenté tel que décrit ci-dessous, a également déclaré:

- qu'il est le seul propriétaire de l'intégralité des Parts Apportées, possédant le pouvoir de disposer d'elles, qui peuvent elles-mêmes légalement et librement être cédées;
- qu'il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel quiconque aurait le droit de demander que l'une ou plus des Parts Apportées lui soient cédées;
- que la cession des Parts Apportées est avec effet à ce jour sans aucune qualification;
- tout autre formalité sera effectuée au Danemark afin de dûment formaliser l'Apport et le donner effet vis-à-vis des tiers.

Déclaration de la Gestion

Les gérants de la Société, en vertu du Certificat d'Evaluation qui restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, indiquent expressément leur accord avec la description de l'Apport en nature, avec son évaluation, ainsi qu'avec la cession effective des Parts Apportées, et confirment la validité de la souscription et de son paiement.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, l'Associé Unique décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des Statuts de la Société pour désormais avoir le teneur suivant:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à USD 54.450 (cinquante-quatre mille quatre cent cinquante US dollars) représenté par 1.089 (mille quatre-vingtneuf) actions d'une valeur nominale d'USD 50 (cinquante US dollars) chacune, toutes libérées et souscrites, divisées en sept classes différentes de parts sociales se composant de 363 (trois cent soixante-trois) parts de classe A; 121 (cent vingt et un) parts de classe B; 121 (cent vingt et un) parts de classe C; 121 (cent vingt et un) parts de classe D; 121 (cent vingt et un) parts de classe E; 121 (cent vingt et un) parts de classe F; 121 (cent vingt et un) parts de classe G.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants représentés tel que décrit ci-dessous, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Nelson, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35711. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111231/233.

(100125882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

CO-FE-MAC Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 154.921.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Rino PESCATORE, administrateur de sociétés, demeurant à B-7100 La Louvière (Belgique), 141, rue des Champs.
2. Olivier PESCATORE, maçon, demeurant à B-7110 Houdeng-Goegnies (Belgique), 25/01, rue de l'Abattoir, ici représenté par Jean-Marc ROYET, administrateur de société, demeurant à F-08600 Chooz (France), 24, chemin de Mission,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

3. Pascal BRUYNINCKX, comptable, demeurant à B-5670 Mettet (Belgique), 15, rue de Pontauray.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CO-FE-MAC LUX SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la réalisation de toutes les opérations commerciales et techniques ayant trait à l'entreprise générale de construction, aux installations électriques industrielles et privées, aux travaux de terrassement, de drainage, de pose de câbles et canalisations diverses, aux aménagements et entretiens de terrains divers, aux travaux de rejointoiement, de restauration de tous immeubles, aux travaux de pierres de taille et de marbrerie, à la pose de parquets et de tous revêtements des murs et du sol, la pose de cloisons et de faux-plafonds, le tout dans le respect des dispositions de la législation sur l'accès à la profession.

La société a également pour objet le négoce sous toutes ses formes, d'appareils, de matériaux et de matériels se rapportant à son objet principal.

Elle aura également pour l'objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de marchand de biens immobiliers, la transaction sur biens immobiliers, la location et l'exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux, l'exploitation de biens immobiliers en multipropriété, la location et l'exploitation de biens immobiliers non résidentiels propres ou loués sauf les terrains.

Elle pourra aussi faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX (310,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Rino PESCATORE, trente-quatre actions	34
2.- Olivier PESCATORE, trente-trois actions	33
3.- Pascal BRUYNINCKX, trente-trois actions	33
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions resteront nominatives jusqu'à libération complète du capital social.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui du président du conseil d'administration à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés:

1. Rino PESCATORE, administrateur de sociétés, demeurant à B-7100 La Louvière (Belgique), 141, rue des Champs, administrateur et président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
2. Olivier PESCATORE, maçon, demeurant à B-7110 Houdeng-Goegnies (Belgique), 25/01, rue de l'Abattoir, administrateur.
3. Pascal BRUYNINCKX, comptable, demeurant à B-5670 Mettet (Belgique), 15, rue de Pontauray, administrateur.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Carmela FILARETO, secrétaire, demeurant à B-7100 La Louvière (Belgique), 141, rue des Champs.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes, et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PESCATORE, ROYET, BRUYNINCKX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 août 2010. REM 2010/1108. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111544/133.

(100126473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Avrone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.621.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour AVRONE S.A.R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010110495/13.

(100124923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Bulgarian Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.371.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "BULGARIAN PROPERTY HOLDINGS S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituted by a deed of the undersigned notary on May 23, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1471 on July 17, 2007. The articles of association have not been amended since today.

The meeting was opened by Mr Albert AFLALO, company director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Philippe AFLALO, company director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Laure AFLALO, company director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of two hundred sixty-three thousand five hundred Euro (263.500,- EUR) by contribution in cash to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31.000,- EUR) to two hundred ninety-four thousand five hundred Euro (294.500,-EUR) by the issuance of eight thousand five hundred (8.500) new shares with a par value of thirty-one Euro (31,- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and payment of the eight thousand five hundred (8.500) new shares by (i) A.R & V Investments Ltd, with head office at 133 Hammersmith Road, Kensington London W14 0 QL, for one thousand seven hundred (1.700) new shares; (ii) Bernard David, residing at 33, Elsworth Road, London NW3 3BT, for one thousand seven hundred (1.700) new shares; (iii) Richard Brian Goldstein, residing at 261, Goldhurst Terrace, London NW6 3EP, for eight hundred fifty (850) new shares; (iv) Ronald Sidney Goldstein, residing at 23, Pavilions Mount Vernon, Frogna Rise, London NW3 6PZ, for eight hundred fifty (850) new shares; (v) Alain Piciotto, residing at Rua da Trinitara, N° 201HAB.25, 4100 Porto, for eight hundred fifty (850) new shares; (vi) European Realty Corporation, c/o Aba Legal Bureau, ADR Tower 8th floor Obarrio Urbanization, Panama, Republic of Panama, for one thousand three hundred sixty (1.360) new shares; (vii) Peter David Goldstein, residing at 46, Riverside One Hester Road, London SW11 4AN, for four hundred twenty-five (425) new shares; (viii) Jamie Goldstein, residing at 17, Ranulf Road, London NW2 2BT, for four hundred twenty-five (425) new shares; (ix) BMF (Bulgaria) OOD, Oborishte region, 3, Shipka street, Sofia, Bulgaria, for three hundred forty (340) new shares, each of them by contribution in cash of respectively (i) EUR 52.700,00 (ii) EUR 52.700,00 (iii) EUR 26.350,00 (iv) EUR 26.350,00 (v) EUR 26.350,00 (vi) EUR 42.160,00 (vii) EUR 13.175,00 (viii) EUR 13.175,00 (ix) EUR 10.540,00.

3. To amend article 5 of the Articles of Association.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First résolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred sixtythree thousand five hundred Euro (263.500,- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31.000,- EUR) to two hundred ninety-four thousand five hundred Euro (294.500,-EUR) by the issuance of eight thousand five hundred (8.500) new shares with a par value of thirty-one Euro (31,- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second résolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the actual shareholders who are named here after,

all here represented by Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of nine proxies given on July 22nd, 2010, declare to subscribe the new shares as follows:

(i) A.R & V Investments Ltd, with head office at 133 Hammersmith Road, Kensington London W14 0 QL: for one thousand seven hundred (1.700) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 52,700.- EUR;

(ii) Mr Bernard David, residing at 33, Elsworthy Road, London NW3 3BT: for one thousand seven hundred (1.700) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 52,700.- EUR;

(iii) Mr Richard Brian Goldstein, residing at 261, Goldhurst Terrace, London NW6 3EP: for eight hundred fifty (850) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 26,350.- EUR;

(iv) Mr Ronald Sidney Goldstein, residing at 23,Pavilions Mount Vernon, Frognal Rise, London NW3 6PZ: for eight hundred fifty (850) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 26,350.- EUR;

(v) Mr Alain Piciotto, residing at Rua da Trinitara, N° 201-HAB.25, 4100 Porto: for eight hundred fifty (850) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 26,350.- EUR;

(vi) European Realty Corporation, c/o Aba Legal Bureau, ADR Tower 8th floor Obarrio Urbanization, Panama, Republic of Panama: for one thousand three hundred sixty (1.360) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 42,160.- EUR;

(vii) Mr Peter David Goldstein, residing at 46, Riverside One Hester Road, London SW11 4AN: for four hundred twenty-five (425) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 13,175.- EUR;

(viii) Mr Jamie Goldstein, residing at 17, Ranulf Road, London NW2 2BT: for four hundred twenty-five (425) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 13,175.- EUR;

(ix) BMF (Bulgaria) OOD, Oborishte region, 3, Shipka street, Sofia, Bulgaria: for three hundred forty (340) new shares, and to have fully paid up the said shares by contribution in cash of the amount of 10,540.- EUR.

The amount of 263,500.- EUR is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third résolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at two hundred ninety-four thousand five hundred Euro (294.500,- EUR) represented by nine thousand five hundred (9,500.-) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (1,800.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BULGARIAN PROPERTY HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1471 du 17 juillet 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent soixante trois mille cinq cents euros (263.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-EUR) au montant de deux cent quatre vingt quatorze mille cinq cents euros (294,500.- EUR) par l'émission de huit mille cinq cents (8.500) nouvelles actions de trente et un euros (31.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des huit mille cinq cents (8.500) nouvelles actions par (i) A.R & V Investments Ltd, ayant son siège au 133 Hammersmith Road, Kensington London W14 0 QL, pour mille sept cents (1.700) nouvelles actions; (ii) Bernard David, demeurant au 33, Elsworthy Road, London NW3 3BT, pour mille sept cents (1.700) nouvelles actions; (iii) Richard Brian Goldstein, demeurant au 261, Goldhurst Terrace, London NW6 3EP, pour huit cent cinquante (850) nouvelles actions; (iv) Ronald Sidney Goldstein, demeurant au 23, Pavilions Mount Vernon, Frognaal Rise, London NW3 6PZ, pour huit cent cinquante (850) nouvelles actions; (v) Alain Piciotto, demeurant à Rua da Trinitara, N° 201-HAB.25, 4100 Porto, pour huit cent cinquante (850) nouvelles actions; (vi) European Realty Corporation, c/o Aba Legal Bureau, ADR Tower 8th floor Obarrio Urbanization, Panama, Republic of Panama, pour mille trois cent soixante (1.360) nouvelles actions; (vii) Peter David Goldstein, demeurant au 46, Riverside One Hester Road, London SW11 4AN, pour quatre cent vingt cinq (425) nouvelles actions; (viii) Jamie Goldstein, demeurant au 17, Ranulf Road, London NW2 2BT, pour quatre cent vingt cinq (425) nouvelles actions; (ix) BMF (Bulgaria) OOD, Oborishte region, 3, Shipka street, Sofia, Bulgaria, pour trois cent quarante (340) nouvelles actions, toutes ces actions par versement en espèces des montants respectifs suivants (i) EUR 52.700,00 (ii) EUR 52.700,00 (iii) EUR 26.350,00 (iv) EUR 26.350,00 (v) EUR 26.350,00 (vi) EUR 42.160,00 (vii) EUR 13.175,00 (viii) EUR 13.175,00 (ix) EUR 10.540,00.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent soixante trois mille cinq cents euros (263.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-EUR) au montant de deux

cent quatre vingt quatorze mille cinq cents euros (294,500.- EUR) par l'émission de huit mille cinq cents (8.500) nouvelles actions de trente et un euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société comme mieux détaillé ci-après:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes les actionnaires actuels de la société mieux dénommés ci-après, tous ici représentés par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de neuf procurations sous seing privé données le 22 juillet 2010,

lesquels déclarent souscrire aux huit mille cinq cents actions nouvelles comme suit:

(i) A.R & V Investments Ltd, ayant son siège au 133 Hammersmith Road, Kensington London W14 0 QL, pour mille sept cents (1.700) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 52.700.- EUR;

(ii) Monsieur Bernard David, demeurant au 33, Elsworthy Road, London NW3 3BT, pour mille sept cents (1.700) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 52.700.- EUR;

(iii) Monsieur Richard Brian Goldstein, demeurant au 261, Goldhurst Terrace, London NW6 3EP, pour huit cent cinquante (850) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 26.350.- EUR;

(iv) Monsieur Ronald Sidney Goldstein, demeurant au 23, Pavilions Mount Vernon, Froggnal Rise, London NW3 6PZ, pour huit cent cinquante (850) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 26.350.- EUR;

(v) Monsieur Alain Piciotto, demeurant à Rua da Trinitara, N° 201-HAB.25, 4100 Porto, pour huit cent cinquante (850) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 26.350.- EUR;

(vi) European Realty Corporation, c/o Aba Legal Bureau, ADR Tower 8th floor Obarrio Urbanization, Panama, République du Panama, pour mille trois cent soixante (1.360) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 42.160.- EUR;

(vii) Monsieur Peter David Goldstein, demeurant au 46, Riverside One Hester Road, London SW11 4AN, pour quatre cent vingt cinq (425) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 13.175.- EUR;

(viii) Monsieur Jamie Goldstein, demeurant au 17, Ranulf Road, London NW2 2BT, pour quatre cent vingt cinq (425) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 13.175.- EUR;

(ix) BMF (Bulgaria) OOD, Oborishte region, 3, Shipka street, Sofia, Bulgarie, pour trois cent quarante (340) nouvelles actions et les avoir libérées en espèces à concurrence de 10.540.- EUR.

Le montant de deux cent soixante trois mille cinq cents euros (263.500.- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société, preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quatre vingt quatorze mille cinq cents euros (294,500.- EUR) représenté par neuf mille cinq cents (9.500) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.AFLALO, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33503 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010111524/208.

(100126608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Canam Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.475.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Canam Group Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 11535, 1^{ère} avenue, Saint-Georges (QUEBEC) G5Y 7H5, Canada, registered with the Corporate Register of Québec ("Registraire des entreprises du Québec") under the number 1140377384, acting through its Luxembourg Branch, Canam Group Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Corporate Register under the number B 151.424 ("the Sole Member"),

Represented by Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

The Sole Member is the sole member of Canam Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Corporate Register under the number B 151.475, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on February 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 686 on March 31, 2010.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,500,000.-(two million five hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 49,000.-(fifty thousand US Dollars) up to the amount of USD 2,549,000.-(two million five hundred and forty-nine thousand US Dollars) represented by 49 (forty-nine) already existing ordinary units and 2,500 (two thousand five hundred) newly issued mandatory redeemable preferred units (the "MRPU") with a par value of USD 1,000.-(one thousand US Dollars) each, with the payment of a share premium attached to the MRPU of USD 22,250,000.(twenty-two million two hundred and fifty thousand US Dollars) and the payment of an amount of USD 250,000.-(two hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company;

2. Subscription and payment of all the newly issued units by the Sole Member, by contribution in kind of a claim;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase and other related steps; and

4. Other business.

The Sole Member took hereby the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the corporate capital by an amount of USD 2,500,000.-(two million five hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 49,000.-(fifty thousand US Dollars) up to the amount of USD 2,549,000.-(two million five hundred and forty-nine thousand US Dollars) represented by the 49 (forty-nine) already existing ordinary units and 2,500 (two thousand five hundred) newly issued mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.-(one thousand US Dollars) each, with the payment of a share premium attached to the MRPU of USD 22,250,000.-(twenty-two million two hundred and fifty thousand US Dollars) and the payment of an amount of USD 250,000.-(two hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company; the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

The Sole Member decides to issue 2,500 (two thousand five hundred) mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.(one thousand US Dollar) each, with the payment of a share premium attached to the MRPU of USD 22,250,000.-(twenty-two million two hundred and fifty thousand US Dollars) and the payment of an amount of USD 250,000.-(two hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company.

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given under private seal by the Sole member which will remain attached to the present deed.

It results from a contribution agreement dated August 4, 2010, duly signed by the Sole Member and the Company that a claim has been assigned to the Company.

According to a valuation report of Canam Group Inc, having its registered office at 11535, 1^{ère} avenue, Saint-Georges (QUEBEC) G5Y 7H5, Canada, the total amount of the claim is valued at USD 25,000,000.-(twenty-five million US Dollars).

The conclusions of the aforementioned report are as follows:

“The contribution of the claim can be valued at USD 25,000,000.(twenty-five million US Dollars).”

Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of a claim amounting to USD 25,000,000.-(twenty-five million US Dollars) (hereafter referred to as the “Claim”), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 25,000,000.-(twenty-five million US Dollars).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Claim can be assigned to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be assigned to him;
- the assignment of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the assignment and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr. Matthieu Groetzinger duly appointed special attorney of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers having approved the valuation described above.

As a consequence Mr. Matthieu Groetzinger acting on behalf of the Sole Member declared to subscribe in the name and on behalf of the said Canam Group Inc., Luxembourg Branch for 2,500 (two thousand five hundred) mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.-(one thousand US Dollars) and to make payment in full for such new units, for the payment of a share premium attached to the MRPU of USD 22,250,000.-(twenty-two million two hundred and fifty thousand US Dollars) and the payment of an amount of USD 250,000.(two hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company by the contribution of the Claim to Canam Luxembourg Sàrl.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 2,500 (two thousand five hundred) fully paid-up mandatory redeemable preferred units with a par value of USD 1,000.-(one thousand US Dollars) each to the Sole Member together with the payment of a share premium attached to the MRPU of USD 22,250,000.-(twenty-two million two hundred and fifty thousand US Dollars) and the payment of an amount of USD 250,000.(two hundred and fifty thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. “The Corporation’s corporate capital is set at USD 2,549,000.-(two million five hundred and forty-nine thousand US Dollars), represented by two (2) classes of units as follows: forty-nine (49) ordinary units (hereinafter the “Ordinary Units) and 2,500 (two thousand five hundred) mandatory redeemable preferred units, (hereinafter the “Mandatory Redeemable Preferred Units”, and together with the Ordinary Units shall be referred to as the “Units”, unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,720.- (five thousand seven hundred twenty euro).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the increase of the capital of USD 25,000,000. (twenty-five million US Dollars) is evaluated at EUR 18,915,500. (eighteen million nine hundred fifteen thousand five hundred euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Canam Group Inc., une société constituée et organisée selon les lois canadiennes, avec siège social à 11535, 1ère avenue, Saint-Georges (QUEBEC) G5Y 7H5, Canada, inscrite au Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1140377384, agissant par le biais de sa succursale Canam Group Inc., Luxembourg Branch, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.424 (ci-après «l'Associé Unique»),

Représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire d'acter que:

L'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Canam Luxembourg Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.475, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 686 du 31 mars 2010.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2,500,000.- (deux millions cinq cent mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 49,000. (quarante-neuf mille US dollars) à un montant de USD 2,549,000 (deux millions cinq cent quarante-neuf mille US dollars) représenté par 49 (quarante-neuf) parts sociales ordinaires existantes et par l'émission de 2,500 (deux mille cinq cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les "PPOR") nouvellement émises, d'une valeur nominale de USD 1,000.- (mille US dollars) chacune, le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 22,250,000.- (vingt-deux millions deux cent cinquante mille US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 250,000.- (deux cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts par l'Associé Unique par apport en nature d'une créance;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée et toute autre étape; et

4. Divers.

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique résout d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 2,500,000.- (deux millions cinq cent mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 49,000. (quarante-neuf mille US dollars) à un montant de USD 2,549,000 (deux millions cinq cent quarante-neuf mille US dollars) représenté par 49 (quarante-neuf) parts sociales ordinaires existantes et par l'émission de 2,500 (deux mille cinq cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables nouvellement émises, d'une valeur nominale de USD 1,000.- (mille US dollars) chacune, le paiement d'une

prime d'émission attachée aux PPOR de USD 22,250,000.-(vingt-deux millions deux cent cinquante mille US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 250,000.-(deux cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société, le tout à être entièrement payé par un apport en nature consistant en une créance décrite ci-dessous.

Deuxième résolution:

Intervention de l'apporteur Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'émettre 2,500 (deux mille cinq cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1,000.-(mille US dollars) chacune ainsi que le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 22,250,000.-(vingt-deux millions deux cent cinquante mille US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 250,000.-(deux cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzing, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par l'Associé Unique qui restera annexée aux présentes.

Il résulte d'une convention d'apport datée du 4 août 2010, dûment signée par l'Associé Unique et la Société qu'une créance a été transférée à la Société.

Selon un rapport d'évaluation de Canam Group Inc., ayant son siège social à 11535, 1ère avenue, Saint-Georges, (QUEBEC) G5Y 7H5, Canada, le montant total de la participation est évalué à USD 25,000,000.-(vingt-cinq millions US Dollars).

Les conclusions du rapport précité sont les suivantes:

«L'apport de la créance peut être évalué à USD 25,000,000.(vingt-cinq millions US Dollars).

Description de la contribution:

L'apport en nature consiste en une créance d'un montant total de USD 25,000,000.-(vingt-cinq millions US Dollars) (ci-après dénommée la «Créance»), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 25,000,000.-(vingt-cinq millions US Dollars).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Créance;
- le transfert de la Créance est effective aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Monsieur Matthieu Groetzing, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite.

En conséquence Monsieur Matthieu Groetzing agissant au nom de l'Associé Unique déclare souscrire au nom et pour le compte de Canam group Inc., Luxembourg Branch 2,500 (deux mille cinq cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1,000.-(mille US dollars) chacune et de procéder à leur entier paiement, au paiement d'une prime d'émission attachée au PPOR de USD 22,250,000.-(vingt-deux millions deux cent cinquante mille US Dollars) et au paiement d'un montant de USD 250,000.-(deux cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société par l'apport de la Créance à Canam Luxembourg Sàrl.

L'Associé Unique se résout d'accepter alors ladite souscription et libération et d'émettre et allouer 2,500 (deux mille cinq cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1,000.-(mille US dollars) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 22,250,000.-(vingt-deux millions deux cent cinquante mille US Dollars) et le paiement d'un montant de USD 250,000.-(deux cent cinquante mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. "Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 2,549.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: quarante neuf (49) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et deux mille cinq cents (2,500) part privilégiée obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables» et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes

une valeur nominale de MILLE DOLLARS AMERICAIN (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5,720,-(cinq mille sept cent vingt euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de l'augmentation du capital de USD 25,000,000,-(vingt-cinq millions US dollars) est évalué à la somme de EUR 18,915,500,(dix-huit millions neuf cent quinze mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 août 2010. REM 2010 / 1100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signature): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111525/235.

(100126182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Crystal Sunset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.928.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Waterside Financial Ltd., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Sunset S.A."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Thursday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2010, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2011.

Payment - Contributions

- 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares have been subscribed by Waterside Financial Ltd., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:

- Mrs Yannick Poos, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Laurent Ricci, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2011.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2011.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Crystal Pumpkin S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier jeudi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2010, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Libération - Apports

- 3.100.000 (trois million cent mille) actions ont été souscrites par Waterside Financial Ltd., prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

98572

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

- Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Franck Doineau, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Laurent Ricci, née le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2011.

3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2011.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33151. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010111534/496.

(100126553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Acta Priv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.923.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour ACTA PRIV S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., MERSCH

Signature

Référence de publication: 2010110475/13.

(100124922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Agio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110478/9.

(100125267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Aldolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.912.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110480/9.

(100124851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 9 août 2010:

M. Barend Johannes van der Merwe, avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 juin 2010.

M Johannes Mokoka, avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010110483/15.

(100124794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Antaeus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.875.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110484/10.

(100124839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

La Jumas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.851.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET et de nommer au poste d'administrateur Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand Rue, 8510 REDANGE / ATTERT.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme
COSAFIN SA / J. WINANDY
Signature / -
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010110906/20.

(100124402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Arthon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.594.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 18 mars 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de l'administrateur de catégorie A Monsieur Vinicio VINCO, des administrateurs de catégorie B Mme Luisella MORESCHI et Mme Frédérique VIGNERON, ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour ARTHON S.A.

Signature

Référence de publication: 2010110488/15.

(100124967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.679.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATARES LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010110489/11.

(100125482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Y & M Times Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.931.

—
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 10 mars 2010

Le jour 10 mars 2010, à 11.00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Démission Gérant Technique
- 2) Nomination Gérant Technique

Assume la présidence de la séance monsieur SCOMBUSSOLO Vito, lequel, après avoir invité Monsieur VASTA Roberto à la fonction de secrétaire, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Première résolution

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère d'accepter la démission du gérant technique Monsieur SCOMBUSSOLO VITO.

Deuxième résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité, délibère de nommer gérante Technique de la société, pour une durée indéterminée, Madame SHCHEPENYUK IRYNA, née le 14.11.1975 à Lugansk (UKRAINE) et domiciliée à L-2625 LUXEMBOURG, 52, rue du Travail.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 12.00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

SCOMBUSSOLO VITO / VASTA Roberto

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010112791/28.

(100126830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATIKEN LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010110490/11.

(100125532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Atlantis Software SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 70.240.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110491/10.

(100124840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.792.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AURINTER S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010110492/12.

(100125085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

AVPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.780.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110494/9.

(100125098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

B 30 GR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.767.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110496/9.

(100125099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110497/10.

(100125360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Maestro SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.905.

Monsieur Raymond Melchers, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean- Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 3 août 2010.

Suite à la démission de Monsieur Luca Diener avec adresse professionnelle à Zurich, 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 12 août 2010, Madame Petra Reinhard Keller, avec adresse professionnelle à Zurich, 5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 13 août 2010 suivant la décision du Conseil d'Administration du 12 août 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 octobre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2010111900/26.

(100126380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Goldman Sachs Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.999.

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de Goldman Sachs Holdings S.à r.l.

En vertu d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé, signé le 13 juillet 2010, Goldman Sachs ZTP S.à.r.l., (anciennement Goldman Sachs International S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé toutes ses parts sociales qu'elle détient dans la société Goldman Sachs Holdings S.à r.l. à GS Financial Services II, L.L.C. une société soumise aux lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent GS Finance Services II, L.L.C. détient toutes les parts sociales de la société Goldman Sachs Holdings S.à r.l.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010111192/21.

(100125644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Ball Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010110498/11.

(100124797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Bijouterie-Horlogerie Hoffmann Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.385.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110499/10.

(100125224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Black Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.245.

Par résolutions signées en date du 30 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 9 août 2010.

- nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 9 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010110500/15.

(100125036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Curzon Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 385.475,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.278.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Curzon Capital Partners S.à.r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 30 novembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 juillet 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010110530/18.

(100125037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010110501/11.

(100124798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010110502/12.

(100124799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010110503/12.

(100124800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 août 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2014:

- Monsieur Marc THEISEN, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg;
- Monsieur John DERCKSEN, demeurant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L - 1258 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ et Luc HANSEN, administrateurs démissionnaires.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2014:

- ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., société à responsabilité limitée, 291, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010110690/19.

(100125074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.673.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110505/10.

(100125541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Barber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.887.

Suite aux résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date, l'adresse professionnelle de Mme Johanna Dirkje Martina van Oort, M. Wim Rits et M. Jorrit Crompvoets, tous trois administrateurs, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010110508/15.

(100125321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Frames Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.924.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Frames Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4847852,

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 23, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Frames Management S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Frames Holdings LLC, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Frames Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4847852,

ici représentée par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Frames Management S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Frames Holdings LLC, précité	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 août 2010. Relation: lac/2010/34216. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111577/353.

(100126506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Belplant A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.287.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110510/9.

(100124852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Benaruca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110511/10.

(100125254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 217.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of HI Holdings Rio S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), with a share capital of USD 17,000 having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 154.349.

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4 Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 17,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 so as to raise it from its current amount of USD 17,000 to USD 217,000 by the creation and the issuance of 200,000 new shares with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 19,800,000;

2) Subscription, allocation, intervention and payment of 200,000 new shares with a nominal value of USD 1 each, by a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

3) Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 17,000 to USD 217,000 (two hundred and seventeen thousand US Dollars) by the creation and the issuance of 200,000 (two hundred thousand) new shares of the Company, with a nominal value of USD 1 each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 19,800,000.

Second resolution

It is resolved to:

- accept the subscription to the increase of capital of USD 200,000 and the payment of the global share premium of USD 19,800,000 by a contribution in cash by the Sole Shareholder; and

- allocate the global share premium amounting to USD 19,800,000 as follows:

* USD 21,700 to a non-distributable item of the balance sheet of the Company as legal reserve;

* USD 19,778,300 to a distributable item of the balance sheet of the Company.

Evidence of such contribution in cash and payment was given to the undersigned notary by producing a blocked fund certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at USD 217,000 (two hundred and seventeen thousand US Dollars) divided into 217,000 (two hundred and seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paidup.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand six hundred Euros (5,600.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le trente juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise HI Holdings Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de USD 17.000, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.349.

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au 4 Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Cyprus sous le numéro 158701 (l’ «Associé Unique»);

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

Les 17.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 200.000 USD pour le porter de son montant actuel de 17.000 USD à 217.000 USD par la création et l'émission de 200.000 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 19.800.000 USD;

2) Souscription, paiement, intervention du souscripteur et émission de 200.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, par apport en numéraire de l'associé unique de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4) Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 17.000 USD à 217.000 (deux cent dix sept mille Dollars américains) par la création et l'émission de 200.000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 19.800.000 USD.

Deuxième résolution

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 200.000 USD et le paiement de la prime globale d'émission d'un montant de 19.800.000 USD par un apport en numéraire de l'Associé Unique; et

- d'allouer la prime globale d'émission d'un montant de 19.800.000 USD comme suit:

* 21.700 USD à un poste non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale;

* 19.778.300 USD à un poste distribuable du bilan de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 217.000 (deux cent dix sept mille Dollars américains), divisé en 217.000 (deux cent dix sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille six cents Euros (5.600.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34631. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111611/134.

(100126419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Bernstein International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Weiswampach, 15B, Beiler.
R.C.S. Luxembourg B 106.690.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110512/9.

(100124853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Blue Chips Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.025.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110514/9.

(100125240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Bluroad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010110516/12.

(100125422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Bottega Veneta International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 75.815.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59295 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110518/10.

(100125276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

GSHL Bulgaria, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 104.590.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 9 juillet 2010

L'Assemblée générale des Actionnaires de la société GSHL Bulgaria S.A. (la "Société") tenue en date du 9 juillet 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est transféré au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 9 juillet 2010;

- M. Uday Pratap SINGH, avec adresse professionnelle au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 9 juillet 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- M. Vijay Pratap SINGH avec adresse professionnelle au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 9 juillet 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- Mme. Janice Allgrove avec adresse professionnelle au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 9 juillet 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour GSHL Bulgaria S.A.

Signature

Référence de publication: 2010112348/23.

(100126557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

BOUCHERON Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.526.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59293 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110520/10.

(100125273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Victor H.V. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.990.

Par décision du Conseil d'administration du 02 juillet 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VICTOR H.V. INVEST S.A., société anonyme holding: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VICTOR H.V. INVEST S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société VICTOR H.V. INVEST S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour: VICTOR H.V. INVEST S.A

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Nathalie Paquet-Gillard

Référence de publication: 2010112331/24.

(100125732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 août 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 :

- Monsieur Salvatore MONACO, administrateur de sociétés, demeurant Via Contrada Facolnara SNC, I-96017 Noto (SR), Président;

- Monsieur Anacleto PROIETTI, retraité, demeurant à Via dei Levii, 29, I-00174 Rome;

- Madame Antonina Welia MORINA, demeurant à Via Cimarosa 15, 96012 Avola, Italie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 :

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110717/19.

(100125200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Bureau Malou Knaff S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 81.381.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110524/10.

(100125223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.674.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110528/10.

(100125342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Coral Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coral Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010110529/11.

(100125172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110532/10.

(100125255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.241.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 8 mars 2010 que:

- Monsieur Valère Caeyns démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;
- Odd Financial Services S.A., ayant son siège social 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41014 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010110533/14.

(100125334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010110537/10.

(100125131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

CASA International, LLC Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 39.249,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.232.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010110539/11.

(100125378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

CASA International, LLC Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 39.249,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.232.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010110540/11.

(100125379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Daucel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8252 Mamer, 15A, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 75.748.

Extrait de résolution de l'associé unique du 10 août 2010

L'associé unique de la société DAUCEL S.à.r.l. a décidé, en date du 10 août 2010, de prendre la résolution suivante:

L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Didier ENTRINGER, cuisinier, né le 5 août 1965 à Moyeuvre-Grande, demeurant à B-6860 Mellier, 76A, rue de la Gare au poste de gérant technique de la société.

Mamer, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010110570/15.

(100124940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.
